



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

CABINET DU PREFET

N° Spécial

26 Novembre 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial CABINET du 26 Novembre 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	CABINET DU PREFET	Page
CAB.DS.BPS N°2019-1052	22.11.2019	Arrêté modifiant l'autorisation CAB/BPS n° 2015.505 du 10 septembre 2015 pour l'exploitation d'un système de vidéoprotection délivrée à l'établissement LIDL sis 122 avenue du Général Leclerc 92110 CLICHY LA GARENNE.	3



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté CAB/DS/BPS n° 2019.1052 du 22 NOV. 2019 modifiant l'autorisation CAB/BPS n° 2015.505 du 10 septembre 2015 pour l'exploitation d'un système de vidéoprotection délivrée à l'établissement LIDL sis 122 avenue du Général Leclerc 92110 Clichy-la-Garenne.

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article L.223-1 et le titre V ;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de monsieur Pierre SOUBELET en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

Vu l'arrêté CAB/BPS n° 2015.505 du 10 septembre 2015, relatif à l'autorisation d'exploiter un système de vidéoprotection délivrée à l'établissement LIDL sis 122 avenue du Général Leclerc 92110 Clichy-la-Garenne ;

Vu la demande présentée par le nouveau directeur régional représentant l'établissement LIDL, enregistrée sous le numéro 20084318 ;

Considérant que le changement de directeur régional nécessite la modification de l'arrêté CAB/BPS n° 2015.505 du 10 septembre 2015 susvisé ;

Considérant que cette modification d'exploitation ne nécessite pas de passage devant la commission départementale de vidéoprotection ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 1 de l'arrêté CAB/BPS n° 2015.505 du 10 septembre 2015 susvisé est modifié comme suit : l'établissement LIDL est autorisé à exploiter son système de vidéoprotection, à l'adresse sus-indiquée.

Le reste de l'article 1 de l'arrêté CAB/BPS n° 2015.505 du 10 septembre 2015 est sans changement.

L'exploitation du dispositif est valable jusqu'au 10 septembre 2020.

ARTICLE 2 : L'article 2 de l'arrêté CAB/BPS n° 2015.505 du 10 septembre 2015 susvisé est modifié comme suit : le droit d'accès aux images enregistrées peut être exercé auprès du responsable administratif, 7 bis rue de Meaux 60810 Barbery.

ARTICLE 3 : Les autres dispositions et prescriptions figurant dans l'arrêté CAB/BPS n° 2015.505 du 10 septembre 2015 restent inchangées.

ARTICLE 4 : Cette autorisation peut faire l'objet d'un recours selon les conditions :

Dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication au recueil des actes administratifs de la présente décision les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, auprès de M. le préfet des Hauts-de-Seine - cabinet du préfet - 167/177 avenue Joliot-Curie - 92013 Nanterre cedex.
- un recours hiérarchique, auprès du ministre de l'Intérieur - direction des libertés publiques et des affaires juridiques - sous direction des libertés publiques et de la police administrative - 11, rue des Saussaies - 75800 Paris cedex 08.
- un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4, boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise CEDEX.

ARTICLE 5 : Le renouvellement de l'autorisation devra faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la préfecture, quatre mois avant sa date d'échéance, indiquée dans l'article 1^{er} du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé au pétitionnaire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet,



Mathieu DUHAMEL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>